

Nos Réf. : JKR/CI

## Séance du conseil municipal du jeudi 13 octobre 2022 liste et résumé des délibérations examinées en séance

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 13 octobre 2022, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler.

Les conseillers accueillent la députée Brigitte Klinkert et son suppléant Marc Bouché, en début de séance, pour un temps de présentation et d'échanges.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2022 **est approuvé** à l'unanimité des conseillers municipaux présents à la séance.

### 2. Service périscolaire : bilan 2021/2022 et perspectives 2022/2023

Sophie Edel présente en séance le bilan d'activités 2021/2022 du service périscolaire et les évolutions chiffrées depuis 2017 :

Nature/année	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes en €	158 500	162 238	176 395	180 718	215 102
Dépenses en €	250 500	253 934	244 509	272 089	281 411
Moyenne d'enfants par jour	45,8	51,5	56,6	41,9	47,2
Nombre d'heures de garde	26 937	29 493	32 638	14 933	23 450
Nombre de repas	8 790	9 736	10 575	5 705	8 299

ainsi que les perspectives pour l'année à venir :

- maintien d'une hygiène renforcée dans l'ensemble des locaux pour les enfants et le personnel et maintien des groupes réduits pour la pause méridienne dans différents réfectoires,
- mise en place d'une salle Snoezelen autour de la notion d'exploration sensorielle, de détente et plaisir, afin de proposer un moment de calme pour les enfants,
- formation professionnelle de tous les membres de l'équipe sur le thème de l'inclusion du handicap en milieu périscolaire,
- les embauches : ouverture d'un nouveau poste d'apprenti BPJEPS 1<sup>ère</sup> année - recrutement en cours sur un poste ouvert au titre des emplois aidés assorti d'une formation BAFA,
- le binôme de l'équipe de direction se transforme en trinôme avec l'intégration d'un troisième agent formé au BAFA.

**Le projet pédagogique 2022/2023** porte sur le thème : « **Explorer la richesse de mon territoire...Kunheim et alentours** » - être proches les uns des autres, mais aussi du territoire où nous vivons.

### **3. Contrôle réglementaire des équipements : constitution d'un groupement de commandes**

Le conseil municipal **adhère** au groupement de commandes relatif aux prestations d'inspections réglementaires proposé par la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach.

### **4. Convention Territoriale Globale (CTG) : approbation et signature**

Le conseil municipal **approuve** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sous la forme d'une Convention Territoire Globale, entre la commune de Kunheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la période courant rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

La CTG est un contrat multithématique qui porte sur l'enfance, l'inclusion du handicap, la mixité sociale, la parentalité, la jeunesse et l'accès aux droits.

### **5. Parcelles communales : classement dans le domaine public**

Le conseil municipal **décide** le classement dans le domaine public de plusieurs parcelles encore numérotées cadastralement mais qui relèvent d'une voirie communale ou d'un aménagement paysager urbain et **requiert** la radiation de ces parcelles du Livre Foncier.

### **6. Parcelles communales : cession à l'euro symbolique**

Plusieurs parcelles appartenant à l'Association Foncière mais entretenues par la commune ont vocation à intégrer son domaine public.

Sur proposition de l'Association Foncière, le conseil municipal **accepte** d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique et **sollicite** leur classement dans le domaine public ainsi que leur radiation du Livre Foncier.

### **7. Parcelles communales – transformateurs électriques**

Trois transformateurs sis respectivement rue des Jonquilles, rue du Giessen et rue Béghin sont implantés sur plusieurs parcelles cadastrales.

Le conseil municipal **décide** de faire réaliser un procès-verbal d'arpentage par un cabinet de géomètres afin d'unifier ces parcelles.

### **8. Communauté de communes Pays Rhin-Brisach : modification des statuts**

Le conseil municipal **approuve**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les nouveaux statuts de la communauté de communes qui prendra le nom de Alsace Rhin Brisach.

Le nouveau projet de statuts comporte également un certain nombre de modifications mineures concernant notamment les compétences « Assainissement/eaux pluviales », « Organisation de

la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports » et anticipant les conséquences de la nouvelle organisation du Service de Gestion Comptable de Colmar (SGC) qui assurera les tâches de gestion (paiement des factures des fournisseurs, recouvrement des recettes, tenue de la comptabilité) de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **9. Assainissement : rapport 2021 de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach**

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach a en charge la rédaction du rapport annuel du service public de l'assainissement qui doit être présenté chaque année par le Président de l'intercommunalité aux communes concernées pour présentation en conseil municipal avant le 31/12/2022.

Ce rapport est disponible sur le site internet de l'intercommunalité [www.paysrhinbrisach.fr](http://www.paysrhinbrisach.fr)

### **↳ Volet Travaux**

#### ***STATIONS D'EPURATION (STEP) : Opérations importantes de maintenance***

STEP de Volgelsheim : 59 k€ HT - Biesheim : 80 k€ - Kunheim : 127 k€ - Nambenheim : 37 k€ - Rumersheim-le-Haut : 12 k€ HT - Baltzenheim : 11 k€ HT

#### **Ensemble des stations :**

Mise en conformité de l'autosurveillance, points de mesures entrée, By-pass et sortie : 62 k€ HT  
Mise en conformité et en sécurité des éléments de serrurerie sur les stations d'épuration de Baltzenheim, Urschenheim, Rumersheim et Widensolen : 18 k€ HT

#### **Nouvelle Station Intercommunale de URSCHENHEIM**

Destinée au traitement des eaux usées de Durrenentzen, Muntzenheim, Urschenheim et Widensolen. **Coût : 3 500 000 €**

### **RESEAUX**

#### **Travaux sur réseaux d'assainissement :**

- Création de 28 branchements pour raccorder les nouvelles habitations au réseau ;
- Reprise d'affaissement, remplacement de tampons, réparation de conduite :

23 interventions représentant un montant total de 64 800 € HT ;

#### **Divers travaux et remplacements :**

**Une dizaine d'autres opérations de maintenance ont été menées pour 22 k€ HT.**

### **↳ Volet Etude**

**En 2021, l'activité de contrôles en Assainissement Collectif a augmenté : 197** contre 173 en 2020. Le taux de contrôles cumulés est de 15,6% sur les 8 214 branchements existants.

**169 contrôles de dispositifs d'ANC** (assainissement non collectif) ont été réalisés (contre 139 en 2020 et 113 en 2019).

**Autorisations à instruire – en 2021, le nombre de dossiers à instruire se maintient à un niveau élevé :**

- **Demandes de permis d'aménager** (totalité des dossiers reçus) : **508 dossiers** (contre 446 en 2020).
- **Demandes d'intervention sur notre territoire (DT-DICT) : 1 168 demandes traitées** (contre 1 115 en 2020).

Les éléments caractéristiques de la gestion de l'assainissement au Pays Rhin-Brisach sont les suivants :

### **Indicateurs techniques**

**Le patrimoine d'assainissement** de la CCPRB en 2021 :

Stations d'épuration	9
Stations de pompage	82
Linéaire de réseaux	380 km
Bassins de dépollution	11
Avaloirs eaux pluviales	7 697
Décanteurs Séparateurs – Puits perdus	3 264

**Taux de raccordement** sur les 25 communes gérées en assainissement collectif : environ 14 800 ménages raccordés (comptabilisation des logements des immeubles en plusieurs ménages), soit 97.4 %.

Pour les 4 autres communes, ce taux n'est pas calculé (3 communes en ANC et Logelheim gérée en assainissement par le SIEPI).

### **Les indicateurs techniques mettent en évidence :**

Une bonne connaissance du patrimoine ;

La gestion pluriannuelle de ce patrimoine définie sur 5 ans : enquêtes (mises en œuvre) et inspection vidéo (à venir) à compléter sur l'ensemble du territoire ;

L'évacuation des boues conformément à la réglementation ;

La conformité de la collecte des effluents ;

La conformité partielle des ouvrages d'épuration (2 stations non conformes à ce jour sur le rejet) ;

En assainissement non collectif (ANC), instruction et suivi des travaux neufs et de réhabilitation.

### **Indicateurs financiers**

**Prix de la redevance Assainissement Collectif en 2021 : 2,09 €TTC/m<sup>3</sup>** (base : 120m<sup>3</sup>/an/ménage)

*Par comparaison, le prix moyen de 120m<sup>3</sup> en assainissement pour les collectivités de 10 000 à 50 000 habitants est de 2,22 € TTC/m<sup>3</sup>.*

**Tarifs des contrôles ANC stables par rapport à 2020**, dans une fourchette allant de 88 à 148 € le contrôle selon le type de contrôle

## **10. Baux précaires : fin d'activité d'un agriculteur et non renouvellement du bail**

Un agriculteur de la commune cessera son activité le 31 décembre 2022 et ne renouvellera pas le bail rural conclu avec la commune pour l'exploitation de plusieurs parcelles en section 17 d'une superficie totale de 114,13 ares.

Ces terres seront remises en location après avis de la SAFER sur candidature des agriculteurs intéressés.

En fonction des candidatures le conseil municipal fixera ultérieurement les critères et conditions du bail rural proposé ainsi que sur le choix de l'exploitant retenu lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

## **11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

### **Commissions communales**

21.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion groupe de travail école maternelle
24.09.22	V. Laissus	CMJE
27.09.22	S. Edel	Commission journée citoyenne
12.10.22	I. Beyer	Commission manifestation

### **Structures intercommunales**

19.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB – conseil communautaire
23.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion avec la SPA – convention fourrière
29.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	COFIL Canal du Rhône au Rhin
30.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion d'information en Préfecture
10.10.22	E. Scheer	CAO marché gaz naturel et électricité
12.10.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Conférence intercommunale des maires - ZAN

## **12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers que, en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
  - Un immeuble non bâti au lieu-dit Auf dem Kanal
  - Un immeuble bâti rue Principale
  - Un immeuble bâti rue Ferdinand Béghin

ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

- **liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 08/09/2022 au 07/10/2022** : néant

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit** : conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
128	Aydin Yilmaz et Hecketsweiler Pauline	Mariage du 17 septembre 2022	1

- **Baux ruraux et précaires** : le prix des fermages des terres louées aux agriculteurs est maintenu à 1,20 € par are au titre de l'année culturelle 2022-2023.

### **13. Déclarations d'urbanisme**

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :

Les demandes de permis de construire de :

- **ABC PLANS pour Arnaud Weinstoerffer** pour un garage/carport et une piscine au 1, rue des Pêcheurs en zone UA du PLUi en section 5 parcelle 388,
- **ABC PLANS pour Arnaud Weinstoerffer** pour un carport au 2a, rue des Vosges en zone UA du PLUi en section 5 parcelle 386.

les déclarations préalables déposées par :

- **Karen Spolmayer** pour une clôture au 2, rue du Nord,
- **Mobasolar pour Eric Scheer** pour une installation sur toiture de panneaux solaires photovoltaïques au 22, rue des Vosges,
- **Jordan Wagner** pour un abri de jardin au 10, rue des Vignes,
- **Laurent Krebs** pour un mur de clôture au 5, rue des Vignes,
- **Salhi Mohamed** pour une piscine au 13, rue des Tilleuls,
- **Mobasolar pour Michèle Meyer** pour une installation de panneaux solaires photovoltaïques au 2a, rue de Baltzenheim,
- **SOLARISA pour Philippe Riess** pour l'ajout de 20 panneaux photovoltaïques au 24, rue du Giessen.

#### **• Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires**

2022	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
	Arnaud Weinstoerffer	Pompe à chaleur	450 €

### **14. Divers**

#### **❖ Calendrier :**

- Cérémonie du **11 novembre 2022** : à 9 h 30
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 24 novembre 2022 à 20 heures 15**
- Marché de Noël : **26 novembre 2022**

#### **❖ Plan climat air énergie – participation du public ouverte du 17 octobre au 17 novembre 2022.**

#### **➤ Taxe d'aménagement – évolutions 2022 - de nombreux changements impactent cette taxe en 2022 : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :**

- la liquidation de la taxe est confiée à la DGFIP (et plus à la DDT) qui en assurait déjà le recouvrement
- il n'est plus obligatoire de remplir la Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul des Impositions (DENCI) lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme sauf pour les demandes de permis modificatifs et de transferts déposées après le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et rattachées à des dossiers déposés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 qui devront comporter la DENCI
- Sauf cas particulier (exonérations prévues par le code d'urbanisme), pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Biens immobiliers »

- ❖ **Banque alimentaire** : la collecte annuelle de produits alimentaires aura lieu du 21 au 25 novembre à la Mairie.
- ❖ **Week-end street-art** : le week-end du 7 au 9 octobre, 8 jeunes du CMJE et 2 accompagnatrices, 4 jeunes de la Mission Locale et 1 accompagnatrice ainsi que les deux directeurs du MAUSA ont participé à une rencontre franco-allemande autour du StreetArt à Saarbrücken. Le conseil municipal **donne un accord de principe** à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CMJE.

Fait à Kunheim, le mercredi 19 octobre 2022,  
la maire



*Jill Köppe-Ritzenthaler*  
Jill Köppe-Ritzenthaler.